En trois choses, le sérieux est [réellement] pris au sérieux et la plaisanterie est [réellement] prise au sérieux : le mariage, le divorce et la reprise [après un divorce].

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « En trois choses, le sérieux est [réellement] pris au sérieux et la plaisanterie est [réellement] prise au sérieux : le mariage, le divorce et la reprise [après un divorce]. »

[Bon] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud]

Ce hadith indique que celui qui prononce par plaisanterie le terme de mariage, de divorce ou de reprise de la vie conjugale verra sa parole appliquée. Ceci, car l'intention, le sérieux et la plaisanterie ont le même et unique statut en ce qui concerne ces points. Par conséquent, quiconque marie une femme sous sa responsabilité, ou répudie son épouse, ou la reprend conjugalement, cela s'applique à partir du moment où il le prononce, qu'il ait été sérieux ou qu'il ait cherché à plaisanter ou à jouer, puisque ces actes ne disposent pas d'option de séance ou d'option conditionnelle. Par ailleurs, ces trois jugements occupent une place considérable dans la législation [islamique], et c'est pour cela qu'il n'est pas permis de jouer et de badiner avec elles.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58142